



## Arnaque swisslife probleme avec huissier !

Par **marion**, le 14/11/2011 à 10:28

Bonjour,

J'ai été contacté la Swiss Life assurance pour une mutuelle. Ils m'ont demandé mes coordonnées bancaires m'assurant qu'ils ne préleveront pas sans avoir eu le contrat. 2 mois ont passé, je n'ai pas renvoyé le contrat. Seulement, il y a eu des prélèvements et j'ai reçu ma carte mutuelle et eu des remboursements.

Etant dans une passe difficile, j'avoue ne pas avoir fait attention à tout ça mais le contrat est toujours chez moi je ne l'ai pas renvoyé. Un huissier m'a contacté, j'ai fait des courriers avec accusé-réception qui mentionnaient que comme je n'avais signé aucun contrat de ma main, je ne paierai pas ce que je leur dois. Pas de réponse pendant presque un mois et, là, on me rappelle disant que Swiss Life avait rejeté ma demande puisqu'il y a eu des prélèvements et remboursements. Pour moi, il est clair que je ne paierai pas, je ne vois pas où est ma faute si ce n'est de ne pas avoir réagi à temps pour les prélèvements et remboursements.

J'aimerais avoir des avis, je suis un peu perdu dans mes démarches.

Merci.

Par **pat76**, le 18/11/2011 à 17:57

Bonjour

Vous avez prévenu votre banquier de ne plus accepter de prélèvement de la part de swiss

life?

Par **marion**, le **03/12/2011** à **10:21**

oui il n'y a plu de prelevement seulement l 'huissier m'arcele ! il a mm applè mes parents et grand parents

Par **Marion2**, le **03/12/2011** à **11:11**

Ce n'est certainement pas un huissier qui a contacté vos parents.... Cela ressemble bien à une agence de recouvrement.

Si vous avez eu des prélèvements sur votre compte, il a bien fallu que vous signiez une autorisation de prélèvement. Si ce n'est pas le cas, votre banque n'avait pas à honorer ces prélèvements.

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **13:36**

Bonjour

Demandez au "huissier" qu'il vous laisse son numéro de téléphone et son adresse.

Par **marion**, le **03/12/2011** à **19:35**

jai reçu une lettre av le nom de lhuissier c'est le bon numero il m'apel avec le numero inscrit sur la lettre mais c'est une dame et pas au mm nom que l'huissier . je n'ai rien signè c'était par internet on m'a dot de donner mon rib pour faire avancer le dossier au cas ou je serais interessée .. bon je reconnais que j'ai ete bete de donner mes coordonnées bancaires mais bon je pensais que swifflife et serieu ! ils m'ont mm dit qu'il allaient envoyè quelqu'un pour recuperer mes meubles ou autres ... ils ont donnè mon numero de dossier a mes parents alors qu'ils n'ont rien a voir dans cette histoire ce midi jai applè la dame ( soit disant lhuissier ... ) je lui ai tenue tete elle a raccroché !

Par **pat76**, le **03/12/2011** à **19:47**

Bonjour

De quel département est le huissier?

Par **marion**, le **03/12/2011** à **20:04**

du nord 59 comme moi

Par **anna**, le **08/01/2012** à **12:08**

Bonjour, je rencontre exactement le même problème que vous avec Swiss Life

Je voulais savoir si le litige s'est résolu ?

Par **dan452**, le **16/03/2012** à **10:04**

moi aussi je me suis fait avoir avec ces bandits de la SwissLife et leur signature numérique j'ai fait opposition à ma banque et aujourd'hui il me réclame toute l'année 2012 soit 1600€ contrairement à certaines personnes je n'ai pas peur des huissiers et des sociétés de recouvrement qui ne peuvent rien faire sans être passés par les tribunaux il faut se méfier de la loi Chatel qui ne concerne pas les mutuelles de groupe tout comme la signature numérique

Par **dan452**, le **16/03/2012** à **10:09**

il faut savoir que tant que vous n'êtes pas passés par le tribunal les huissiers et l'agence de recouvrements ne peuvent que vous faire peur un conseil, relever leur n° de tel et vous ne répondez pas ils se laisseront

Par **sailly**, le **18/09/2012** à **18:39**

j'ai exactement le même souci avec SwissLife de merde j'ai fait par internet !! ça fait déjà un an kelke jour après pendant la semaine j'ai envoyé un avis de réception avec courrier comme quoi je voulais faire rétractation car en fait j'avais le droit à la CMU!! mais cette poste a perdu ce courrier donc c'est de leur faute et ça je leur ai dit à SwissLife mais il s'en fout aujourd'hui il me réclame 90 euros et harcèle mon copain au téléphone en disant qu'il va saisir mon compte donc là j'ai peur de quoi faire si on rembourse quand même ou pas quoi faire!!!!!!!!!!!!!!!!????????

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **16:17**

Bonjour Saily

Vous ne paniquez surtout pas, il n'y aura pas de saisie su' votre compte sans une décision de justice.

Pour 90 euros, je peux vous assurer que SWISSLIFE n'engagera jamais une procédure en justice qui se retournera contre elle.

Vous aviez envoyé la rétractation en courrier recommandé avec avis de réception?

Par **Vic34**, le **03/11/2012 à 16:21**

Bonjour,

Je suis finalement rassuré de savoir que je ne suis pas seul dans ce cas.

J'ai résilié par anticipation le contrat swisslife car dans le contrat il est stipulé que cette résiliation était possible à condition de remplir 1 des 6 conditions énoncés.

Je rempli du coup 4 conditions mentionné: L'arrêt de ma société (non-Kbis), avoir changé d'adresse, ne plus être au RSI(changement de régime), et avoir changé de métier.

Aujourd'hui un cabinet d'huissier me réclame 979€ pour l'année entière car les conditions évoquées ne permettent pas un résiliation anticipé ??!!

Je ne sais plus quoi faire...

Que dois-je faire ??

Par **pat76**, le **03/11/2012 à 16:45**

Bonjour Vic

L'étude des huissiers vous fait une réclamation par lettre simple ou lettre recommandée?

Ils sont de votre département?

Par **Vic34**, le **03/11/2012 à 16:56**

Bonjour PAT76,

Il m'envois juste en lettre simple et c'est apparemment un cabinet situé à Bordeaux. Je suis dans le GARD, donc pas à coté...

Par **pat76**, le **04/11/2012 à 13:29**

Bonjour Vic

Ne perdez pas votre temps à répondre si vous ne recevez que des lettres simples. Aucune

valeur juridique. Vous les mettez simplement de côté.

Les huissiers ne sont pas compétents territorialement en cas de menace de saisie. De plus ils devront être munis d'un titre exécutoire émis par un juge.

Ce n'est pas demain la veille qu'ils l'auront en leur possession. Vous pouvez être tranquille.

Pour le cas où vous recevriez une lettre recommandée, n'hésitez pas à revenir le forum pour nous en communiquer le contenu.

Par **chris0213**, le **15/11/2012** à **10:28**

bonjour à tous,

Je vois malheureusement que je ne suis pas la seule à avoir des problèmes avec swisslife. Mon histoire commence en oct. 2011 je suis passée du statut indépendant à salarié, ils m'ont fait comprendre que je devais payer plus de 20 €/m en plus pour mon nouveau statut et que je n'avais pas le choix sinon je n'étais plus couverte. J'appelle ça du chantage. A ce moment là mon compagnon décède, je n'ai pas la tête à ça et pourtant ils me harcèlent au téléphone pour je confirme mon accord sur l'augmentation. Je refuse bien sûr sachant qu'en plus je perds aussi mon nouveau travail de salarié. Pour finalement montrer ma bonne foi j'envoie des courriers dont certains avec AR avec justificatifs (chômage, acte de décès...) pour expliquer que je résilie le contrat pour de nombreuses raisons et leurs demande d'arrêter de me harceler. Eh bien non ils continuent et maintenant c'est un huissier effectivement basé à Bordeaux, à qui je viens de dire que je ne payerai pas les 419.84€ qu'on me réclame parce que de toute manière je n'ai jamais été couverte par cette compagnie. Je passe sur les détails mais mis à part le côté inhumain, ai-je une solution légal pour arrêter ce processus.

Par **Manzanana**, le **16/11/2012** à **01:16**

Bonjour, enfin bonsoir vu l'heure.

Je vois que je ne suis pas la seule... J'essai desepérement de résilié chez eux mais impossible... J'ai reçu le 12 mai 2012 un courrier m'expliquant que mon contrat arrivait a échéance et que par conséquent deux choix s'offrait a moi, ne pas répondre et continuer mon contrat chez eux ou résilié. Pour cela j'avais 20 jours. J'ai envoyé ma lettre (en AR) de résiliation le 25 mai soit 13 jours apres reception de leur courrier et j'ai reçu l'AR daté du 27 j'étais donc dans les delais. Un mois apres je recoi l'echéancier de l'année chose que je n'aurai pas du recevoir vu que j'avais envoyé ma résiliation.

J'appelle donc un CONseillé qui me répond que oui il a bien mon courrier mais que non c'est pas résilié parce que je n'ai pas mentionné la loi de je ne sais qui...

Je lui explique que dans leur courrier ca n'était pas stipulé, il me répond sechement que j'avais qu'a les appeler. Bref de la j'appelle mon banquier pour bloqué les paiements. Depuis j'ai reçu un courrier en juillet me demandent le paiement du mois de 79€.

Quelque jours plus tard je me suis carrement fait harcelé au tel, j'ai eu une nana a qui j'ai dit qu'il ne servait plus a rien de me harcelé que mon contrat avait été résilié et que si il avait un pb de compréhension ce n'était pas mon pb. Plus rien jusqu'en octobre ou la j'ai été harcelé par lettre simple et lettre recommandé sans AR (que je n'ai pas prise, j'ai juste demandé au

postier de qui ca venait, il ma dit c'est sans AR j'ai pas pris).

Aujourd'hui je recoi un courrier avant poursuite judiciaire si je ne paie pas 979€ (c'est a dire de juin 2012 a juin 2013 alors qu'on est pas encore en 2013) en gros il me demande de payer l'année complete alors que je ne me sert pas de leur carte c'est la mutuelle de mon travail qui me rembourse!

Que doit-je faire?

Est ce que je risque vraiment quelque chose?

Non parce que sincerement j'ai un peut autre chose a foutre a la veille de noel et des impot locau que de donner 979€ a des voleurs...

Par **Vic34**, le **21/11/2012** à **18:44**

Merci PAT76, désolé pour le retard de réponse. Malgré tout j'ai une boule au ventre, car je ne suis pas habitué à ce genre de "menaces"(n'ayont pas peur des mots). Aux dernières nouvelles, le huissier m'a envoyé une lettre simple indiquant que pour que l'affaire finisse bien, je devrai opter pour un prélèvement permanent à hauteur de 244€/mois.D'une part j'ai résilier par anticipation selon le contrat, donc j'ai rien à payer. D'autre part le terme "prélèvement permanent" me dérange un peu...je vous tiens au jus.

Merci encore une fois ;)

Par **idem66**, le **18/12/2012** à **11:51**

[fluo]bonjour[/fluo] Meme problème avec la swisslife. mon nouvel assureur a fait la résiliation dans les délais, j'ai l'AR mais je recois le nouvel échéancier quand même et maintenant ce mois ci j'ai donc deux prélèvements. ma nouvelle mutuelle et la swiss. J'ai envoyé un mail à la swiss. Si ils ne bougent pas, je fais stopper les prélèvements automatiques et je remets l'affaire entre les mains d'un service juridique. Voici une assurance qui va enfin servir à quelque chose !! Ils peuvent menacer comme ils ont envie, j'en ai rien à faire.. [fluo]merci[/fluo]

Par **chaber**, le **18/12/2012** à **11:55**

Bonjour idem66

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Si vous demande était bien recevable, vous auriez dû faire immédiatement opposition aux prélèvements; faites-le d'urgence.

LRAR à la société pour le remboursement de la prime perçue à tort.

Par **victor02**, le **18/01/2013** à **16:46**

bonjour,

moi j ai eu un souci avec swiss life et j ai reçu des courriers de relance par huissier j ai donc procéder comme suit: je l ai appelé en lui demandant de me renvoyer le contrat signé de ma main si ce n'était pas le cas et que j'étais encore harcelé j ai menacé de porter plainte pour harcèlement moral.

il m'ont demandé de faire un courrier précisant que je n'avais pas signé de contrat chez eux et depuis environ le mois de septembre 2012 je n'ai plus aucune nouvelles ils ont dû abandonner

Par **chaber**, le **18/01/2013** à **16:49**

bonjour victor02

J'en suis heureux pour vous. N'hésitez pas à nous consulter s'il y a une nouvelle relance.

Par **jimmyh**, le **14/02/2013** à **00:56**

bonjour,

j'ai également le même souci avec swiss-life, je suis en guerre avec eux depuis décembre 2011.

tout commence par un devis via un comparateur, ensuite démarché par un courtier "SYNERGIE ASSURANCES A NICE", même procédé, renseignements bancaires, sécu, etc...

on vous fait cliquer sur un rectangle où c'est écrit "cliquez pour voir le devis" (en fait vous signez électroniquement sans le savoir), je refuse le devis et me fais relancer le lendemain mais bien sûr je reste sur ma décision et surprise en décembre je reçois une carte de tiers-payant swiss-life.

je précise que je n'ai pas reçu de contrat donc rien renvoyé.

je retourne celle-ci barrée et annulée en recommandé accompagnée d'un courrier leur expliquant que je n'ai rien souscrit chez eux.

pas de réponse à ce courrier et quelques mois plus tard on me réclame les cotisations et on met l'affaire chez l'huissier.

que ce soit swiss-life ou le courtier personne ne veut prendre la décision de résilier, ils se renvoient la responsabilité.

et cette année redémarre par une relance pour les cotisations de 2013 alors que je n'ai pas reçu d'avis d'échéance.

je fais les frais d'un courtier malhonnête et de la swiss qui en profite pour s'en mettre plein les poches.

comment sortir de cette arnaque et stopper ces escrocs ?

**merci de vos réponses**

Par **cowbrown**, le **16/02/2013** à **13:55**

Bonjour,

Je viens de lire sur votre forum les problèmes de vos membres avec Swisslife. Je suis rassurée car je ne suis donc pas la seule à galérer avec eux. Pour moi mon contrat a été signé le 8 octobre et je pensais qu'en résiliant début août, cela serait valable.

Malheureusement, la LRAR a été retiré par swisslife le 13 octobre. En reprenant mes papiers, je vois que m

Par **Malik1a**, le **22/02/2013** à **07:22**

Bonjour

J'ai créé mon entreprise dans le bâtiment et j'ai été démarché par un courtier me proposant un contrat swisslife parce que j'étais non salarié de ma boîte et si j'avais un pépin il prenait en charge les frais d'hôpitaux, un tarif journalier etc le courtier m'a expliqué qu'il allait ce prélever 40e par mois or le 1er mois ils se sont prélevé 3mois alors avec ma banque j'ai refusé le prélèvement et j'ai écrit à la swisslife comme quoi je désirais arrêter le contrat car pour moi cela n'était pas prévu dans mon contrat

Entre temps 3mois après je vend mes parts à mon cousin et retourne tout document à la swisslife et à partir de la c'est parti ils perdent ma lettre avec accuse de réception, les huissiers n'arrête pas de m'appeler et j'ai appris récemment qu'enfaite j'ai deux contrat chez eux un c'est pour l'entreprise et un cest personnel alors que pour moi jamais. je n'aurais signé un truc personnel je pensais que j'avais un seul contrat concernant mon entreprise voilà je suis un peu perdu pouvez vous s'il vous plaît prendre le temps de me répondre

**xxxxxxxxxx**

Par **jimmyh**, le **20/03/2013** à **11:51**

bonjour,

je reviens donner quelques nouvelles de mon problème avec les escrocs "swisslife", tout comme j'ai pu lire j'ai également reçu la semaine dernière un courrier d'huissier de BORDEAUX me réclamant 1520,03 € alors qu'en septembre 2012 c'est un huissier de HOUDAIN qui suivait l'affaire.

on change d'huissier comme ça ?

ou alors on en trouve un un peu escroc aussi pour harceler les gens ? car j'avais contacté celui de houdain et lui avait expliqué l'affaire et n'avait pas l'air d'apprécier la façon de faire de synergie et swisslife.

Par **souris42**, le **10/04/2013** à **12:51**

bonjour

moi aussi je me suis fait avoir par swiss life j'ai fait le comparateur sur le net pour trouver une nouvelle mutuelle et j'ai eu l'appel de sentiane qui m'a proposé swiss life mes demandes étaient simple je ne voulait pas de carence car grosse hospitalisation et etre bien couverte



donc il ma mit niveau 6 en hospitalisation jusqu'au coup de tel d'un autre comparateur je ne savais pas que mon niveau 6 en hospitalisation ne me servait a rien car il y avait 3 mois de carence donc j'aurai obligatoirement des fais suivi de mon opération du 25/03 donc cette personne ma dit que j'avais 14 jours pour résilier et elle m'a meme envoyé la lettre exact par mail chose que je fais de suite j'ai envoyé ma lettre 7 jours apres en lettre suivi et a la date d'aujourd'hui il continue de me harceler car cette lettre n'etait pas faite en recommandé et le mieux de tout sa c que j'ai un mail qui me dit que je peux resilier en mail donc j'aimerais savoir si quelqu'un connait les demarches a suivre car je n'ai jamais signé de contrat et je n'ai jamais renvoyé attestation de sécu rien  
merci de vos réponses

Par **nicolas07**, le **25/04/2013** à **23:54**

Bonjour,

J'ai aussi un problème avec SwissLife pour un contrat pour des non salarier.

J'ai fermé mon entreprise en Juin 2011 j'ai envoyé un recommandé au courtier pour lui faire part de mon soue de fermer le contrat.

En avril 2012 rien n'est fait, donc je leur renvoi un recommandé.  
Sans réponse

En Septembre 2012 je renvoi un recommandé avec mise en demeure de cesser les prélèvements ainsi que de résilié immédiatement mon contrat (et de me rembourser les trop perçu).

Passé la mise en demeure je demande à ma banque de supprimer l'autorisation de prélèvement chose qui est faite

Aujourd'hui je reçois 2 recommandés me demandant de payer plus de 350 euros pour les mois de 02/2013 -> 21/07/2013...

Ce contrat ne peut plus me couvrir car je ne rentre plus dans les critères (cessation d'activité)... il ne sert plus à rien. (je suis salarier depuis Mars 2011)

Quel son mes options?

Puis je porter plaintes contre eux? quel sont les procédure que je peux faire pour me faire remboursé?

Cordialement,

Par **czeslaw**, le **20/05/2013** à **14:32**

bonjour

Pareil pour mon fils embauché dans une grande entreprise qui l'oblige a prendre leur assurance complémentaire, j'envoie en AR la résiliation a swisslife pour ce fait!!! et depuis lettre sur lettre avec un devoir de rembourser sur l'année 2013 qui n'est pas fini que faire ???? pour qu'il arrête d'envoyer ces lettres...  
bon courage pour les autres...

Par **georeg**, le **31/01/2014** à **18:05**

Bonjour

contacté par un agent Santiane j ai fait une signature numérique pour une mutuelle Swisslife m'envoie donc un dossier à signer (courrier simple)

je renvoie tout non signé en disant que je ne donnais pas suite (courrier avec AR)

je fais opposition sur le compte

je viens de recevoir le constat de refus du premier prélèvement m avertissant qu'il sera re-présenté en février. (courrier simple)

Que peut il se passer?

Merci d avance

Par **VCH**, le **16/10/2014** à **12:09**

Bonjour,

j'ai en février 2013 souscrit à une prévoyance Swiss life. hors, ayant 2 jours après trouvé un emploi, fais une letter recommandée avec accuse de reception pour annuler mon contrat (délai de rétractation de 10jours comme stipule dans le contrat swiss life.

Pas de nouvelles jusqu'à il y a 3 semaines, ou je reçois un appel d'une agence de recouvrement me demandant de leur régler 300 euros sous peine de saisie.. je les appels donc et me disent que je dois leur prouver que j'ai bien envoyé ma lettre mais j'ai jeté l'accusé car c'était il y a un an et demi !! je fais quand meme un courrier à l'agence de recouvrement leur prouvant que j'ai retrouvé un emploi et que j'ai bien une mutuelle obligatoire et swiss life à rejeté en disant que ce n'est pas une excuse...je ne sais plus quoi faire....je ne veux et peux pas payer !! j'ai menace en disant que j'allais les poursuivre en justice et l'agence de recouvrement m'a répondu "je fais passer le message"...

Par **Service Clients Swiss Lif**, le **16/10/2014** à **16:26**

Bonjour,

Vous exprimez un fort mécontentement suite à votre demande d'annulation de contrat, relative à votre affiliation à une prévoyance obligatoire.

Afin de prendre en charge rapidement le sujet évoqué, je vous remercie de cliquer sur le lien <http://www.swisslife.fr/monservicclient> et de renseigner les éléments demandés.

Je pourrai ainsi prendre contact directement avec vous.

Je vous souhaite une bonne journée.

Nathalie  
Service Clients Swiss Life

Par **ludwig10000**, le **16/11/2014** à **18:07**

Bonjour,

Des problèmes similaires avec swisslife et moi J 'y suis au tribunal!!!!

**LEUR AVOCATE EST PLEINE DE MAUVAISE FOIS!!!**

Elle me prend pour un lapin de 15 jours et me demande mon argumentaire et les documents que J ai en ma possession.

tout cela hors de la salle d'audience. Alors que c est à elle d argumenter et fournir ces documents puisque c est swisslife qui me poursuit. Attention ils invoque le contrat de groupe, que vous êtes un professionnel etc...

ma société est radiée, J avais passe un accord avec leur responsable recouvrement et ils ne tiennent pas parole. J ai accepté de payer certaines sommes pour prouver ma bonne fois. Et bien ils disent que comme J ai accepté de payer cela veut dire que J étais d accord.... ce sont tout simplement des escrocs !!! Faites aussi très attention aux remboursements qu ils vous annoncent, la plus part du temps vous êtes remboursé à 100 % par votre couverture maladie si vous êtes hospitalisés, sans parler des dents et lunettes ou les pourcentages sont important sur le papier mais sur des bases tellement faibles que leur remboursement est dérisoires. Donc inutile de payer 150 euros par mois pour être rembourser de 20! Ils vous dirons que c est l esprit mutualiste mais regarder sur internet à l étranger et vous verrez à quoi sert l argent de la mutuelle...

A suivre

Par **cataclysm**, le **26/01/2015** à **14:14**

Bonjour,

Ma compagne prend une mutuelle d'entreprise obligatoire en pensant pensant qu'une lettre normal avec ce nouveau contrat suffirait. He bien pas du tout! ils ont sauté sur l'occase, bref je passe les details : injonction de payer et ce retrouve au tribunal, c'est moi qui fait opposition et me pointe la bas. On lui reclame + de 1000 euros pour 8 mois environs nous somme en septembre et appel de leur part et enfin appel de ma part et je precise au juge que nous prenons un avocat pour defense et l'affaire est jugé pour de bon en octobre de l'année suivante, on doit envoyé de tout petit cheque pendant 24 mois! alors là je peux vous dire que ce que je viens de lire, c'est de la rigolade apres ce qui nous attend, car swiss life la bien en travers de la gorge.

La dechainement de l'huissier de bordeaux, nous tenons tête car il est hors de sa juridiction et nous sommes des moins que rien et des voyoux. je precise que la dette a etait reduite des 2 tiers par le juge!

Avec moi ils vont petes les plombs car je suis renseigné sur les lois car j'ai eu 2 années pour l'etudier par la force des choses et ils veulent notre peau clairement car ca leur coute plus

cher de toute façon et ils s'acharnent grave. je vais déposer plainte pour escroquerie contre l'huissier qui essaye de saisir son compte et soit disant n'a pas reçu de chèques! ben voyons et les escrocs swiss life ne perdent rien pour attendre.

Comme cela vous êtes au courant de ce qui vous attend car croyez moi, ils ne vous feront pas de cadeaux et je vous conseil vivement d'en faire de même car même si vous payez, ils trouveront toujours pour vous poursuivre et cela peut durer 30 ans.

Je vais protéger ma compagne que j'épargne à ce sujet et je m'occupe de tout en écrivant au jex qui a rendu la sentence et il bloquera la saisie avant et une conciliation aura lieu mais ils l'ont dans le baba, c'est certain et j'irais jusqu'au bout même dans 10 ans.

Ne vous laissez pas faire ou payez pour la tranquillité, à vous de voir bon courage

(les requins avec de longues dans aiguillées se les feront limées un jour!)

Par **dumchat**, le **04/02/2016 à 18:42**

Bonjour à tous, je suis effrayé de constater le nombre de mécontents de SWISSLIFE, pour ma part il s'agit du non remboursement de mon assurance vie contractée il y a 1 an maintenant, suite à un problème d'ordre personnel je demande le rachat total du contrat en septembre 2015 c'est-à-dire 9 mois après la signature de celui-ci. Je connais la date anniversaire et ses obligations, entre septembre et maintenant 3 envois en recommandés.....et le mutisme le plus complet. J'ai l'intention de demander des explications à cette "assurance" par l'intermédiaire d'un avocat, je souhaite obtenir les coordonnées d'un conseil ayant déjà eu un tel dossier à gérer.....merci de votre aide

Par **mart58**, le **28/03/2017 à 15:14**

Bonjour,

Suite à des problème financier et de santé ma sœur n'a pas pu régler ses échéances à la swisslife pour sa mutuelle qui ne cesse d'augmenter, elle a reçu un courrier d'un huissier sur Bordeaux et à fait un échéancier pour palier à ce problème sauf que maintenant il lui on suspendue ses garanties et qu'elle se retrouve sans mutuelle à 66 ans. Au mois de janvier la swisslife lui réclame la sommes de 391,30€ pour la période de janvier à mars 2017 et l'oblige à payer jusqu'à décembre 2017 ce qui me parait bizarre c'est qu'il n'ai pas résilier sont contrat pour manque de paiement donc elle paye et n'est plus assurer c'est une honte je ne sais pas quoi faire si vous pouviez me donner un conseil ou la marche à suivre je vous en serai reconnaissante je vous remercie pour le temps que vous avez prie à lire mon message

Par **Swiss Life France**, le **04/04/2017 à 14:24**

Bonjour mart58,

Pour répondre rapidement au mécontentement que vous exprimez, je vous remercie de cliquer sur le lien suivant <http://www.swisslife.fr/monserviceclient> et à renseigner les éléments demandés.

Je pourrai ainsi prendre contact directement avec vous.

Bonne journée.

Anissa  
Service Clients Swiss Life

Ps : si vous ne visualisez pas correctement le lien, veuillez le coller dans la barre d'adresse de navigateur internet.

Par **sbz**, le **25/07/2018** à **21:32**

**BONJOUR** marque de politesse[/b[smile4]

**Swisslife harcèle ma mere (81 ans) pour le payment d'une année de prime (assurance habitation) alors que son nouvel assureur a effectue la résiliation et qu'en plus de ca nous avons envoye une résiliation en RAR car Swisslife continuait de lui envoyer des courriers. Maintenant c'est la lettre d'huissier qui vient d'atterrir dans sa boite aux lettres. Impossible de trouver un numero de telephone pour SwissLife, ni de leur envoyer un message par leur site - comment se débarrasser d'eux?? Cela contrarie ma mere qui n'est pas en forme, j'essaie de l'aider, mais comment?**

**MERCI** marque de politesse[smile4]

Par **Visiteur**, le **25/07/2018** à **21:38**

Bonjour  
Un huissier ne peut rien s'il ne dispose pas d'un titre exécutoire issu d'un jugement.  
Demandez lui !

Par **sbz**, le **25/07/2018** à **22:59**

Bonsoir Pragma, et merci, mais ce que je me demande est comment faire cesser le harcèlement (sans moyen de contacter SwissLife, sauf par écrit, ce que nous avons déjà fait...) Si nous ne faisons rien, est-ce que le tribunal est la prochaine étape? Nous voulons éviter, bien sur.